

ÉTABLISSEMENTS BALLANDE, Bordeaux, Nouméa

Fondés en 1857.

Armand *Louis* BALLANDE, fondateur

Né à Bordeaux, le 24 décembre 1817.
Fils de Pierre Dupré Ballande, drapier, et de Catherine Ballande.
Marié à Bordeaux, le 23 juin 1852, avec Françoise, dite Fanny Cadilhon. Dont :
— Magdeleine *Catherine* (1852-1944).
— Antoine Marie Pierre *André* aîné (1857).
— et Jacques Marie Maurice (1859).

Commerçant à Valparaiso, Chili (1838).
Employé à Valparaiso (1843), puis associé (1848) de la maison Le Quellec et Bordes.
Armateur en son nom à Bordeaux (1859).
Concessionnaires des transports réguliers de passagers, vivres et matériel pour Tahiti et la Calédonie (1866-1869).
Fondateur d'une société commerciale confiée à son neveu, Marc Rataboul associé à Puech.

Décédé à Villenave-d'Ornon, le 9 septembre 1882.

NOUVELLE-CALÉDONIE et TAÏTI. (*La Gironde*, 17 janvier 1863)

Le trois mâts neuf, de 650 tonneaux, le *BRÉMONTIER*, capitaine Destrémaux, partira le 10 février.

On prendra du fret et des passagers.

S'adresser à Bordeaux, à M. L. Ballande, armateur, ou à M. L. Caussé, courtier maritime.

À Paris, à M. A.-H. Ménier, rue du Luxembourg, 20.

CHARGEMENTS (*La Gironde*, 20 avril 1866)

Bougainville, cap. Despointes, venant de Panama : MM. Tandonnet frères*, 1 grenier nacre ; Ballande, 2.005 cuirs ; à ordre 5.467 dito, 43 balles coton, 85 sacs café de la Havane, 15 pièces bois acajou ; Lefèvre 92 surons quina.

COURRIER DE L'INDO-CHINE
(*Le Temps*, 10 octobre 1874)

.....
Dans la nuit du 10 au 11 juillet, un peu après minuit, un violent incendie s'est déclaré dans les magasins de la déportation à Nouméa. Le veilleur de la maison Rataboul et Puech aperçut le premier le feu dans la partie de ces magasins qui forme l'encoignure des rues de l'Alma et Palestro, et donna aussitôt l'alarme.

Le feu ne put être maîtrisé que vers les deux heures du matin. Les troupes de la garnison, les équipages de la division navale, sous la direction du commandant militaire, et les habitants ont donné le concours le plus dévoué pour arrêter les progrès d'un incendie qui aurait pu détruire une grande partie de la ville.

Le vent, très violent, soufflait heureusement de terre, et cette circonstance sauva les constructions voisines. Mais à part un petit corps de bâtiment préservé à grand'peine, il ne restait bientôt plus des magasins de la déportation qu'un amas de cendres et de débris informes, que les pompes continuèrent d'arroser jusqu'au jour. Le dommage est évalué à 159.000 fr. environ.

Séance du bureau du lundi 21 février.
Présidence de M. SCHRADER.
(*Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux*, 1881, p. 147)

Le Président donne la parole à M. L. Charles, capitaine au long cours, qui doit parler sur les républiques du Centre-Amérique.

L'importance commerciale de ces États a été depuis longtemps reconnue par les maisons de commerce de notre place. Bon nombre y ont fondé et y ont encore des succursales ; on pourrait citer les maisons Lequellec et Tournon, Tandonnet frères*, M. L. Ballande, William, Allard et Duprat, et enfin, la plus importante la maison Antoine-Dominique Bordes.

.....

REMERCIEMENTS ET MESSES
(*La Gironde*, 18 septembre 1882)

M^{lle} C. Ballande, M. André Ballande, M. Maurice Ballande, les familles Félix Rataboul, Jules Cadilhon, Ballande, Chêne et Laffitte remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de M. Armand Louis BALLANDE, et les informent que toutes les messes qui seront célébrées mardi 19 courant, dans l'église Saint Pierre, seront offertes pour le repos de son âme.

La famille assistera à celle de neuf heures.

(Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie, 26 novembre 1882)

Le dernier courrier nous a apporté la regrettable nouvelle de la mort de M. Ballande, un des principaux négociants de Bordeaux. La maison Ballande a de grands intérêts dans notre colonie, elle continuera ses opérations et sera probablement gérée par MM. Ballande fils.

L. BALLANDE ET FILS (1882)

Antoine Marie Pierre *André* aîné BALLANDE, négociant armateur

Né à Bordeaux, le 22 septembre 1857.

Fils de Louis (1817-1882).

Marié en 1866 avec Marie Aimée Antoinette Pinchon, fille d'Alfred Marie-Aimable Pinchon, directeur des douanes de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur. Dont :

— Marie Antoine Michel *Louis* (Villenave-d'Ornon, 18 juillet 1887-hôpital militaire de Boisguillaume (Rouen), 3 novembre 1918), marié à Marthe Blanchy : lieutenant au 17^e corps britannique. Mpf (gazé).

— Alfred (mort à Nouméa, à l'âge de trois ans) ;

— Andrée (1889-1905) ;

— Marie Aimée *Antoinette* (1891), mariée en 1911 à Marc Larcher, négociant en vins de Bordeaux, décédé dans un accident de la circulation le 21 mai 1929. Dont : Mary (M^{me} Guy Mauriac).

— Jehanine (1903-1938)(M^{me} Henri Loste : ci-dessous).

Études : pension Bouffartigue.

Administrateur de la [Compagnie commerciale de transports à vapeur français](#) (ca 1886-1897).

de la [Compagnie navale de l'Océanie](#) (1910)(suite des Voiliers de Nouméa),

des Hauts Fourneaux de Nouméa

des Mines de nickel réunies

des Usines de nickel de la Nèthe, près d'Anvers (Belgique),

de la [Société concessionnaire du port de Papeete](#)

Censeur de la Banque de France (Bordeaux).

Membre du comité régional de Bordeaux du Crédit commercial de France

Société immobilière de la villa « La Roseraie »

Trésorier de l'œuvre des prisonniers libérés (1888).

Juge au tribunal de commerce (1889-1896).

Membre fondateur de l'Union coloniale française (juillet 1893);

Membre de la chambre de commerce de Bordeaux (1898).

Vice-président du comité à Bordeaux de La Mutuelle-Transports (1902).

Conseiller général du 2^e canton de la Gironde (1901).

Député de la Gironde (1902-1924). Contre la séparation des Églises et de l'État (1905).

Adjoint au maire de Bordeaux (1912).

Chevalier de l'ordre royal et militaire du Christ (Portugal)(1886).

Chevalier du Mérite agricole.

Chevalier de la Légion d'honneur (26 janvier 1929).

Décédé à Bordeaux, le 31 mai 1936.

Le « Dupuy-de-Lôme »
(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 17 juillet 1884)

Est un grand bateau mesurant 120 mètres de long sur 13 mètres de largeur, ayant 4 mâts et une machine d'une force effective dépassant 1.600 chevaux. Il appartient à la maison Ballande et Compagnie.

Il a relevé, au commencement d'avril, le *Nantes*, trop avarié pour continuer son voyage et a séjourné 21 jours au Cap de Bonne Espérance pour y opérer le transbordement des passagers et marchandises provenant de ce navire affrété par l'État pour la plus grande partie de son chargement.

Le *Dupuy-de-Lôme* ne saurait, comme construction ni distribution, être comparé aux grands paquebots des Messageries et c'est plutôt, à vrai dire, un navire destiné à emmagasiner du fret qu'à transporter des voyageurs.

Il n'était pas, d'ailleurs, aménagé pour recevoir la quantité de passagers embarqués à bord du *Nantes* à la grande joie du secrétaire d'État aux colonies, M. Félix Faure, auquel nous souhaitons toutes sortes de bonheur, même celui de faire une traversée pareille à la nôtre, de Bordeaux au Cap, ou même simplement au Gabon.

Nous pouvons, comme passager, affirmer que si jamais cette mésaventure lui arrivait, pareille fantaisie ne traverserait plus son cerveau.

L'état-major du *Nantes* en effet, exception faite du second, n'aurait pas toujours été, de l'avis des passagers, tout-à-fait à hauteur ; c'est, dans tous les cas, à lui ou à la faiblesse de M. le chancelier, au Cap, que nous devons notre séjour dans ce bateau pendant les deux mois que nous avons été obligés de passer à bord en rade de Cap-Town.

Au Gabon, le *Nantes* a dû laisser, sous prétexte de folie, une femme de condamné venant rejoindre son mari avec ses deux enfants que nous avons amenés à Nouméa.

L'hôpital du Cap a vu mourir de nos passagers une mère et son fils, atteints d'alcoolisme ?

Depuis notre transbordement, nous n'avons pas eu de malades, malgré une traversée très dure, du Cap à Melbourne où nous avons été reçus d'une façon assez... inhospitalière. Nous avons subi visites sur visites, intendant, surintendant et *constables*, suragents de police. Cela n'en finissait plus; un factionnaire, armes chargées, tous les 10 mètres, 12 sur la longueur du bateau, et nous étions au quai. Les visites policières étaient si nombreuses qu'un de nos officiers a été à plusieurs reprises obligé de reconduire, par le coude jusqu'à la coupée des policemen qui prenaient le bateau pour une ménagerie.

Sydney nous a réservé le même accueil, en l'accentuant de la défense d'accoster. Vous comprenez, 30 femmes condamnées dont beaucoup plus jolies que la plupart de leurs barmaids, il y avait de quoi révolutionner tout le New South Wales, aussi l'avons-nous quitté sans regret et nous avons eu la bonne chance d'arriver dans votre port hospitalier la veille de notre grande Fête Nationale, que nous sommes heureux de célébrer avec des coreligionnaires et des compatriotes.

En passant, un bon point à l'actif du *Nantes* : il avait à bord une compagnie de femmes assez indisciplinées qu'il ne pouvait, à la vérité, trop bien tenir sans faire souffrir tout le monde, mais pourquoi diable n'avait-on pas pris des mesures à l'avance. C'est vrai que vingt femmes réunies sont plus difficiles à mener qu'un régiment de zouaves.

Somme toute, du Cap à Nouméa, notre traversée a eu lieu sans décès, bien que le navire expédié à l'improviste à notre rescousse ne fut pas trop disposé pour recevoir des passagers et nous devons cela au désintéressement et à la sollicitude de l'état-major du *Dupuy-de-Lôme*, que nous sommes heureux de remercier par la voix du journal.

Un passager sans parti-pris.

Étude de M^e RABION, notaire à Bordeaux

PUBLICATION
pour la purge des hypothèques légales
(*La Gironde*, 10 avril 1885)

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq et le quatre avril.

À la requête de M. Pierre-Édouard LAFARGUE, négociant, et de M^{me} Marguerite BLOUET, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Bordeaux, cours des Fossés, n° 106, domicile élu en leur demeure ;

Nous, Jean-Baptiste-Henry DURAND, huissier de l'arrondissement de Bordeaux, y demeurant, rue Sainte-Catherine, n° 151, soussigné.

Certifions avoir signifié à M. le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Bordeaux, en son parquet, sis en cette ville, place Magenta ;

L'expédition d'un procès-verbal dressé le vingt mars mil huit cent cinq, par le greffier dudit tribunal, constatant le dépôt que les requérants ont fait faire ledit jour au greffe dudit tribunal, de l'expédition en forme d'un contrat passé les douze et treize mars même mois, devant M^e RABION, qui en a la minute, et l'un de ses confrères, notaire à Bordeaux, et l'affiche qui a eu lieu au même instant d'un extrait de ce même contrat, dans l'auditoire du même tribunal ;

Aux termes de ce contrat :

M^{lle} Magdeleine-Catherine BALLANDE, sans profession ;

M. Antoine-Marie-Pierre-André BALLANDE, négociant ;

M. Jacques Marie Maurice BALLANDE, négociant, demeurant tous trois à Bordeaux, rue Saint-Siméon, n° 15,

ont vendu aux requérants :

Un vaste corps d'immeubles, situé à Bordeaux, cour des Fossés, numéro cent six, et rue du Mirail, numéros deux, quatre, six et huit, à l'encoignure dudit cours et de la rue du Mirail.

Il confronte : du nord, au cours des Fossés, de l'ouest, à la rue du Mirail, du sud, à l'immeuble connu sous le nom de chapelle Saint Jacques et de l'est, à MM. Dubroca et Cousin.

Ensemble toutes les appartenances, servitudes actives et dépendances desdits immeubles, sans exception ni réserve.

Cette vente a été faite moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs, payé comme il est dit au contrat.

Ce contrat indique comme précédents propriétaires des immeubles vendus :

M. Armand-Louis Ballande, négociant, à Bordeaux, rue Saint-Siméon, n° 15 ;
M. Jean-Charles Cadilhon, propriétaire à Bordeaux, cours des Fossés ; M^{lle} Marie-Antoinette-Éléonore Cadilhon ; M^{lle} Catherine-Rose Cadilhon, veuve de M. Pierre Philippot ; M^{lle} Fanny Cadilhon ; M. Dominique Cadilhon et M^{me} Marie-Éléonore Brun, son épouse, ayant tous demeuré à Bordeaux.

.....

LE NICKEL
(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1890)

Le chapitre des immobilisations en Nouvelle-Calédonie s'est augmenté de 1.230.810 fr. 25, somme représentant la valeur des acquisitions de gisements miniers faites à MM. Ballande.

LA TRAITE DES JAUNES
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1895 , p. 1, col. 1-2)

Il y a environ quatre ans, un planteur bien connu en Nouvelle-Calédonie, où il possède de grandes propriétés arrivait au Tonkin pour y embarquer des condamnés à temps indigènes. Ces prisonniers, qui coûtaient assez cher au budget, étaient destinés à finir de purger leur peine dans notre possession australienne, en étant mis à la disposition de particuliers qui devaient les employer dans des exploitations agricoles ou dans les mines.

Le contingent dont on débarrassait l'Indo-Chine avait été fourni partie par le Tonkin, partie par le pénitencier de Poulo-Condore.

On sait combien la main-d'œuvre est rare en Calédonie, surtout depuis les traités, tant critiqués, qui ont accordé aux mines de nickel de la maison Rothschild le monopole du travail des forçats.

Les Annamites, qui n'ont pas mauvaise figure et paraissent dociles, produisirent très bon effet, on se les disputa : tout le monde voulait en avoir.

Beaucoup servirent de cuisiniers ou de domestiques ; les mauvais sujets furent dirigés sur les mines, mais beaucoup de ces derniers refusèrent de travailler, quelques fortes têtes réussirent à s'échapper et gagnèrent la brousse, pensant que, comme au Tonkin, ils pourraient y vivre de brigandages et peut-être s'évader du pays, ignorant qu'ils se trouvaient dans une île.

Après un séjour plus ou moins long dans les bois, ils furent généralement repris ou livrés aux autorités par les Canaques. On raconte que quelques-uns avaient essayé de gagner la haute mer après s'être emparé d'un petit bateau de pêche.

Pendant la première année de séjour de ceux employés comme serviteurs, les journaux de Nouméa nous apportaient de temps en temps les échos de méfaits commis parmi un certain nombre d'entre eux : vols de bijoux, d'argent, d'objets précieux, etc. Mais il faut croire que la bonne conduite des soumis compensa largement les tentatives de révoltes et les déprédations des autres, puisqu'une maison de Bordeaux reprit l'idée d'essayer d'introduire à nouveau des Annamites en Nouvelle-Calédonie, mais, cette fois, des hommes libres.

Le *Saint-Louis*, qui se trouve en ce moment à Haïphong, doit emmener du Tonkin ces jours-ci 200 indigènes recrutés pour cinq ans.

L'engagement se fait devant la résidence ; les émigrants reçoivent avant leur départ quelque petites avances, puis, une fois embarqués, ils sont nourris jusqu'à destination.

Arrivés sur le sol calédonien, ils passent dans d'autres mains, car la maison de Bordeaux n'est qu'intermédiaire ; elle vend des hommes, ou plutôt les livre, avec un contrat de cinq ans. Il est convenu que les réceptionnaires, ou acheteurs, doivent nourrir, loger les travailleurs et leur attirer une solde de 20 franc par mois, ou plutôt 17 fr., car on leur retient 3 fr. pour leur retour.

Les Annamites se portent généralement bien en Nouvelle-Calédonie : un certain nombre de libérés ont demandé à y rester.

On en cite plusieurs qui sont mariés avides métisses ; un autre, ancien caporal de tirailleurs tonkinois, s'est même payé, paraît-il, le luxe de faire « femme française » quelque *ex-choléra sans limace*, ou *gigolette* de la place Maub¹, sans doute.

¹ Place Maubert, en argot.

Tout cela est parfait, édifiant ou très intéressant au point de vue moral, mais nous le demandons : est-il bien politique de favoriser ce commerce de chair jaune ?

Avons-nous intérêt à pousser nos indigènes à s'expatrier, quand dans le Tonkin, sur la lisière même du Delta, il y a tant de rizières abandonnées qui manquent de bras ?

Le gouvernement annamite, de son côté, ne doit pas voir ce commencement d'exode d'un bon œil : car qu'on ne s'y trompe pas : ce premier envoi de 200 indigènes ne tardera pas à être suivi par d'autres.

L'opération est simple et productive et tous les intermédiaires y ont profit. Le commissionnaire au Tonkin encaisse d'abord sa petite commission : nous ne pouvons pas dire de combien ; on nous a parlé de 100 fr. par homme, ce qui ferait une assez belle prime : la maison Ballande, en Nouvelle-Calédonie, en cédant sa cargaison, aurait de son côté 2 ou 300 fr. de bénéfice. Mais peu importe si les chiffres ne sont pas exacts ; ce que nous voulons faire ressortir, c'est le peu de complications de ces affaires et nous craignons, si elles devenaient fréquentes et suivies, qu'elles ne donnent lieu à des abus. Les enrôlements pourraient bien devenir, à un moment donné, *volontaires* comme ceux opérés jadis par les sergents-racoleurs — et même dégénérer en « presse », ou « traite » d'Annamites.

Que l'on nous débarrasse des condamnés, parfait ; mais engager des gens libres, c'est peut-être nuire aux intérêts du pays.

C'est ce que semblait avoir compris M. le gouverneur général ², qui avait d'abord refusé d'autoriser ce départ.

Nous émettons donc le vœu qu'on réfléchisse bien, car la question en vaut la pleine.

Il est peut-être bon de rappeler qu'il y a sept ans, pareille tentative avait été faite.

Une société de Panama avait envoyé un navire au Tonkin pour y rechercher 3.000 coolies chinois destinés aux travaux du canal.

L'opération était menée par M. Wehrung, de concert avec le Chinois Quang-Sing, qui vient de mourir ; celui-ci ne trouvant pas assez de Chinois avait tourné la difficulté en embarquant comme Chinois des Annamites dont la tête était rasée et ornée de fausses nattes.

La cargaison était à bord, toutes les précautions prises : on avait même eu le soin de disposer des jets de vapeur pour refroidir au besoin l'ardeur de ceux qui, changeant d'avis, auraient eu des velléités de révolte.

Mais la mèche ayant été éventée à temps, le gouvernement refusa impitoyablement l'ordre de départ.

Tous les passagers furent débarqués et doivent peut-être à cette circonstance de ne pas être aujourd'hui enterrés sous les traverses du Decauville ou le long des talus inachevés des gigantesques travaux avortés de l'isthme américain.

KIM.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1895, p. 2)

Au sujet du *Saint-Louis*, nous lisons encore dans le *Courrier d'Haïphong* :

— Le départ du *Saint-Louis* a encore été retardé par une mutinerie qui s'est produite parmi les hommes de l'équipage. Les matelots prétendaient que leur engagement ne les obligeait pas à faire un voyage à la Nouvelle-Calédonie et plusieurs ont refusé d'embarquer. Sept d'entre eux ont été arrêtés et sont actuellement prisonniers à bord de l'*Adour*.

² Armand Rousseau, gouverneur général (février 1895-décembre 1896).

Le *Saint-Louis* a recruté des Annamites et des Chinois pour parfaire le nombre d'hommes d'équipage nécessaire, et a enfin pris la mer mardi, dans l'après-midi.

*
* *

Les bruits les plus singuliers courent ici, chez les indigènes, au sujet des deux cents coolies annamites, embarqués à Haïphong sur le *Saint-Louis*, et destinés à la Nouvelle-Calédonie.

On aurait promis à ces pauvres diables une certaine somme, payable au moment où ils embarqueraient. Les familles des expatriés étant venues accompagner ces derniers jusqu'au vapeur, ceux-ci devant donner quelques piastres avant le départ, à leurs mères ou sœurs, ont été désappointés, le navire ayant levé l'ancre, sans que ce qui avait été promis eût été payé. On dit aussi que cinquante coolies environ se seraient enfuis avant leur arrivée à Do-son. On avait fait croire aux embarqués qu'ils parlaient pour France, chose dont ils étaient tous ravis, mais quelques personnes leur ayant donné le véritable but de leur voyage, les Annamites ont été furieux de voir qu'on les avait trompés et qu'on les conduisait dans *pays malabars*.

Plaintes relatives aux recrutements de main-d'œuvre au Tonkin : voir Joleaud-Barral, *La colonisation française en Annam et au Tonkin*, 1899, chapitre [La Traite des esclaves au Tonkin](#).

Nouvelle-Calédonie
Principaux importateurs
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} avril 1899)

MM. Ballande fils aîné, Barrau, Bonnace, de Béchade, Mamelin et Cie, Maestracci, Savès et Grosbois, Salomon et Cie, Hagen, Hellequin, Rordorf.

BORDEAUX
et la colonisation française
(*La Politique coloniale*, 8 octobre 1900)

.....
Avec nos colonies du Pacifique, Bordeaux n'a pour ainsi dire pas de rapports directs, et cependant, beaucoup de marchandises d'origine bordelaise sont envoyées et consommées en Indo-Chine, en Nouvelle-Calédonie et jusqu'à Tahiti ; on ne pourrait citer comme armateurs que MM. Tandonnet, dont les beaux trois-mâts ont peine à ramasser de temps en temps à Tahiti un changement de coprahs que leur dispute la Californie, et M. Ballande, qui reçoit quelquefois des importations directes de la Nouvelle-Calédonie ; ce dernier, toutefois, représente honorablement la marine marchande française dans le Pacifique avec des vapeurs qui naviguent entre la Nouvelle-Calédonie, l'Australie et l'Indo-Chine. Mais, pour l'ensemble de ses relations avec l'Extrême-Orient, Bordeaux est tributaire de Marseille, ce qui nous oblige à nous contenter d'indications d'ensemble.

.....

Les importations de Bordeaux vers le Pacifique se font en transit par Marseille, soit par fer, soit par les « Vapeurs du Nord » (ligne Dunkerque, Bordeaux, Marseille, Cette, en correspondance avec les Messageries Maritimes). Plusieurs maisons bordelaises ont des comptoirs dans l'Extrême-Orient : L. Ballande fils aîné (Sydney, Nouméa), Denis frères (Saïgon, Hanoi), Labayle (Haiphong), Cazalet (Siam). Bordeaux ne fournit guère à ces établissements que des vins, des liqueurs et des farines ; ce sont des capitaux bordelais qui leur font passer d'ailleurs les tissus, les fers, le ciment, le beurre, le sucre... dont ils ont besoin ; le sucre français est seul admis en Indo-Chine, mais ce sont surtout les raffineurs de Marseille qui profitent de ce privilège.

MARINE ET COLONIES
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1905)

Bien des questions ont été soulevées, au Palais Bourbon, au cours de la discussion du budget de 1903 des colonies, qui vient d'y avoir lieu, et qui a servi de débuts au nouveau ministre, M. Clémentel.

.....
M. Ballande appelle ensuite l'attention de la Chambre sur certains errements anciens dans nos colonies d'Océanie, affirmant que depuis que nous possédons la Nouvelle Calédonie, c'est-à-dire depuis 1833, la France n'a pas fait un seul pas dans l'océan Pacifique. Ainsi, les Nouvelles-Hébrides figurent parmi les îles du Pacifique, où notre drapeau devrait flotter, comme le demandent les colons. Il regrette que pour notre œuvre dans ces colonies lointaines, le Gouvernement ait mis de côté les missionnaires catholiques. Il critique les dispositions du décret du 10 avril 1897 touchant les concessions, et il résume ainsi la situation actuelle de la Nouvelle-Calédonie :

« Les effets d'un tel système ont été nets : démoralisation du suffrage universel, élection, après dissolution, d'un conseil général à la dévotion du gouverneur, grâce au directeur des travaux publics devenu grand électeur, et, pour aggraver la situation, mainmise sur la colonie par un pouvoir occulte qui — je m'excuse d'aborder ce terrain brûlant — s'est trop signalé à l'attention de la métropole : grâce aux Loges, la formule de Gambetta est renversée : l'anticatholicisme violent est, en Nouvelle-Calédonie, article d'exportation. Le ministre n'a pas pu se dérober aux injonctions sorties de ces officines. »

C'est ainsi que l'évêque a été chassé de sa résidence, que le vénérable de la Loge s'est fait attribuer une concession de 7.000 hectares, ce qui équivaut à un cadeau de 200.000 francs.

M. Clémentel a répondu que c'était une réparation due à M. Puech, qui avait jadis été accusé d'avoir favorisé l'évasion de M. de Rochefort et avait, de ce fait, été exclu de la colonie pendant dix années et ruiné en partie.

.....

1905 : fondation des [COMPTOIRS FRANÇAIS DES NOUVELLES-HÉBRIDES](#)

Chargements d'entrée
À MARSEILLE
(*La Gironde*, 9 mai 1906)

VILLE-DE-LA-CIOTAT (steamer français), cap. Étienne, venu de la Nouvelle-Calédonie, ayant à bord pour Bordeaux les marchandises suivantes : Pris à Nouméa : MM. André Ballande fils aîné, 4 barriques caoutchouc, 114 sacs café, 316 colis santal, 728 sacs coprah, 266 sacs coquillages ; à ordre, 6 colis caoutchouc, 4 ballots café.

Pris à Pondichéry : à ordre, 330 balles toile.

Pris à Suez : à ordre, 139 balles gomme

1907 : fondation des HAUTS FOURNEAUX DE NOUMÉA

L'Entente cordiale en Océanie
(*La République française*, 28 mars 1907)

Dans les vingt-cinq dernières années du XIX^e siècle, la République a écrit l'une des plus belles pages de l'histoire coloniale de la France ; personne n'ose plus le contester. Et ces succès, nous les avons obtenus sans l'aide de personne, au lendemain de désastres virilement réparés, malgré les menaces des ennemis ou des jaloux. Nous avons une politique coloniale active, personnelle, dont nous ne redoutions ni les charges, ni les dangers ; maintenant que l'ère des conquêtes est close, nous devrions, au moins, coloniser en toute liberté.

Il semble en être, hélas, tout autrement et une nouvelle concession implicitement consentie, paraît-il, à l'Entente cordiale par notre diplomatie serait sur le point de compromettre gravement et notre dignité coloniale, et l'avenir économique d'une de nos colonies et la cause même de l'humanité dont nos gouvernants actuels se targuent d'être les champions.

Le journal le *Temps* publiait, ces jours derniers, qu'à la suite d'une question précise posée à la Chambre des Communes, le gouvernement anglais déclara avoir obtenu du quai d'Orsay la promesse de supprimer virtuellement, pour toujours, [la transportation en Nouvelle-Calédonie](#). Une telle assertion, non démentie, constitue une véritable abdication du libre arbitre de la France dans la mise en valeur de son domaine colonial !

En fait, ce pourrait être la ruine économique de notre principal établissement en Océanie.

Il faut, hélas ! réduire, et de beaucoup, les espérances fondées sur l'avenir agricole de la Nouvelle-Calédonie. Les dernières tentatives, faites dans des conditions déplorables il est vrai, ont surtout révélé la désastreuse infatuation, la profonde incurie et la stérile déloyauté d'un administrateur jacobin ³ ; mais positivement l'élevage, la culture du café et les autres opérations accessoires offertes à l'activité des colons sont œuvres plus ardues, plus complexes et plus limitées que nous ne le pensions tous.

En revanche, les mines, celles de nickel surtout, peuvent donner à notre colonie un essor considérable. Malheureusement, la vie nomade du mineur calédonien dans des montagnes arides n'a pas, jusqu'ici, tenté l'émigrant libre. Cette existence, au contraire, a fait des « bagnards », rendus à une liberté relative, des travailleurs suffisants et quelquefois des réhabilités.

Diriger exclusivement les condamnés sur la Guyane, c'est évidemment réduire, pour eux, la moyenne de longévité, étant donné le contraste de salubrité entre les deux

³ Victor-Théophile Liotard (1858-1916), gouverneur de la Néo-Calédonie de 1906 à 1908, successeur de Picanon.

colonies considérées. Mais notre administration métropolitaine ne peut avoir de semblables visées économiques, même inavouées. La thèse serait, au surplus, d'autant moins soutenable que le « travail minier allant » en Nouvelle-Calédonie, il serait facile d'y réduire « honnêtement », encore plus qu'à la Guyane, le temps passé par ces rationnaires au compte de l'État : 1° par une première sélection avant le départ de France pour n'envoyer que des hommes relativement méritants et utilisables ; 2° par une plus large et méthodique application de la libération conditionnelle, dès l'arrivée, moyennant une conduite régulière et laborieuse, sous le contrôle de l'autorité pénitentiaire.

Quand, après de telles considérations, on songe que l'absence de main-d'œuvre peut éteindre à brève échéance l'industrie vitale de notre colonie du Pacifique, on se demande par quelle aberration nos hommes d'État, en pareille circonstance, se laisseraient, pardonnez-moi le mot, « rouler » par leurs amis d'outre-Manche ! Et on l'admettrait d'autant moins que le jeu des Anglais est, ici, presque enfantin.

Il n'y a plus actuellement que deux pays producteurs de nickel au monde : le Canada et la Nouvelle-Calédonie ; le premier, avantaagé sur l'autre par sa main-d'œuvre autochtone, le second, privilégié par la qualité de ses gisements ; tarisiez pour celui-ci le recrutement actuel de ses mineurs, et le monopole restera à la production anglaise !

Avec le récent condominium des Nouvelles-Hébrides, il y aura même « coup double ! »... Plus les sources quelconques de peuplement de la Nouvelle-Calédonie seront réduites, moins nos rares immigrants seront tentés de se déverser sur l'archipel voisin, lequel aura ainsi toutes chances de rester finalement aux Anglais. L'Entente cordiale, de nos jours, serait-elle en Océanie comme à Terre-Neuve. et probablement ailleurs, une reproduction de la fable du Corbeau et du Renard ?

André Ballande,
député de la Gironde

Répertoire des entreprises coloniales, 1910 :

L. Ballande fils aîné, 15, place Pey-Berland, Bordeaux

Téléph. : 239. — Adr. T. : BALLANDE-BORDEAUX. — Code : A. B. C. 5^e édit.

Objet. — Commerce d'export. et d'import. en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. — Armement.

Exp. — Alimentation, vêtements, ménage, quincaillerie, matériaux de construction, articles de mines, outillage agricole, etc.

Imp. — Minerais de nickel, cobalt, chrome. — Café, coprah, caoutchouc, nacres, bois de santal.

Comptoirs. — L. Ballande fils aîné à Nouméa. — Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides à Port-Vila. — M. Ségur, correspondant à Sydney.

La semaine française
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars 1913)

— À Bordeaux, MM. Glotin et Chabrefy remplacent, comme adjoints [au maire], MM. Ballande et Saint-Germain, démissionnaires. Et la Garonne continue de couler.

La Nouvelle-Calédonie minière et métallurgique en 1912
par C. DU POIZAT
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1913)

Les concessions de nickel sont au nombre de 800 environ dont 40 seulement sont en exploitation. Le nouveau décret du 28 janvier dernier sur le régime minier calédonien va faire cesser cette anomalie. Voici la liste des principaux exploitants avec leur production en 1911 (en tonnes) :

Société Le Nickel	47.000
Baudoux et Metzdorf	16.000
Vieux et Talon	17.750
F. et. G. Schmidt	10.780
The Consolidated Mines	12.000
Bouteiller et Suaud	10.500
De Béchade	10.000
L. Ballande	8.000

ASSOCIATION COTONNIÈRE COLONIALE
(*La Dépêche coloniale*, 9 avril 1914)

OCÉANIE

de grosses quantités de coton ont été exportées par la maison Ballande.

N° 947.— décision portant désignation des trois propriétaires devant faire partie de la commission de la contribution foncière pour l'année 1920.
(du 8 novembre 1919.)
(*Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, 15 novembre 1919)

.....
MM. Ballande et fils, représentée par M. Pierre Jeannin.
M^{me} Veuve de Béchade*, représentée par M. Jean de Chasteigner.
M. Charles Devambez, propriétaire,
tous trois choisis parmi les plus imposés, conformément à la délibération ci-dessus mentionnée de l'assemblée locale.

Art. 2. — M. Ducasse Jacques est en outre désigné comme suppléant pour le cas où l'un des titulaires absent ne pourrait recevoir la convocation pour prendre part aux travaux de la commission.

.....
J. JOULIA.

AEC 1922. 780 — Ballande et fils, 15, place Pey-Berland, BORDEAUX .
Objet. — Importation et exportation en Nlle-Calédonie, aux Nlles-Hébrides, à Tahiti et en Australie ; armement. (Maison f. en 1857).

Exp. — Alimentation, vêtements, ménage, mercerie, quincaillerie, matériaux de construction, articles de mines, outillage agricole, etc.

Imp. — Minerais de nickel, cobalt, chrome. — Café, coprah, caoutchouc, nacrés, bois de santal, coton, trocas, graisse de porc, vanille, cacao, peaux, etc.

Comptoirs. — « L[ouis] Ballande fils aîné » à Nouméa. — « Comptoirs frs des Nilles-Hébrides », à Port-Vila (Nilles-Hébrides). — M. Pelletier, correspondant à Sydney.

1922 : ÉTABLISSEMENTS BALLANDE (S.A.) Participation des employés aux bénéfices

AEC 1926/926 — Établissements Ballande,
15, place Pey-Berland, BORDEAUX.

Tél. : 2-39 et 64-69. — Télégr. : Ballande-Bordeaux. — © : A. B. C. 5^e édit., Bentley.

Capital. — Société anon., 15 millions de fr.

Objet. — Importation et exportation en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides, à Tahiti et en Australie ; armement (Maison fondée en 1857).

Imp. — Minerais de nickel, cobalt, chrome. — Café, coprah, caoutchouc, nacres, bois de santal, coton, trocas, graisse de porc, vanille, cacao, peaux, etc.

Exp. — Alimentation, vêtements, ménage, épicerie, mercerie, quincaillerie, matériaux de construction, articles de mines, outillage agricole, etc.

Comptoirs. — « Établissements Ballande » à Nouméa. — « Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides » à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides). — M. Pelletier, correspondant à Sydney.

Conseil. — MM. A. Ballande, présid. ; Gabriel Laroque, Louis Chavane, Maurice Berge, Albert Lizotte, Paul Guiraud, Abel Rougy, Marc Larcher, Maurice Lafon, Pierre Ballande, Henri Loste, P. Jeannin, Henry Milliard, Albert Bonneaud, administrateurs.

LA CRISE NÉO-HÉBRIDAISE

(*Supplément économique de l'Économiste européen*, 20 février 1931)

(article reproduit par la *Revue du Pacifique* et l'*Éveil économique de l'Indochine*)

.....
La prolongation et l'aggravation de la crise ont eu pour effet d'augmenter démesurément les engagements des colons envers les sociétés, d'en rendre le remboursement rapide rigoureusement impossible, et, par voie d'incidence, d'« accrocher » ces sociétés de telle façon qu'elles-mêmes se sont vues bientôt à bout de souffle.

La maison Barrau a résisté, parce qu'elle sut en temps utile limiter son expansion. L'affaire Ballande, à l'inverse, se trouve extrêmement gênée et n'a évité de graves accidents que par l'obtention de longs délais de la part de ses créanciers (en particulier de la Banque de l'Indochine). Plus dangereusement orientée encore et moins solidement constituée, la maison de Béchade a été contrainte d'entrer en liquidation judiciaire.

Naturellement, ces difficultés empêchent désormais les anciens bailleurs de fonds des colons de leur consentir de nouvelles avances : et comme les pertes de leurs exploitations croissent de jour en jour, ils se voient acculés à des embarras inextricables, ne pouvant plus acheter de vivres et de matériel, hors d'état de nourrir et de payer leurs travailleurs annamites !

.....
Des abus manifestes de crédit ont été commis : au lieu de provoquer un freinage aussitôt que la crise s'est dessinée, les bailleurs de fonds ont laissé les comptes débiteurs s'enfler sans mesure, et leur tolérance imprudente a permis des investissements qu'il eût été préférable d'ajourner.

.....

LA SITUATION ACTUELLE DU CONDOMINIUM FRANCO-ANGLAIS
DES NOUVELLES-HÉBRIDES

par René de la Porte
(*La Dépêche coloniale*, 8 juin 1933)

.....
On vivait de crédit et le crédit était réparti sans discernement. Le résultat ? Sur les trois principales sociétés qui pratiquaient les avances aux colons et les achats de récoltes, l'une, la maison Ballande, a été renflouée par les prêts du Crédit National, l'autre, la maison de Béchade a été liquidée et la troisième seule, la maison Barraud, s'est maintenue sans incident.
.....

AEC 1937/1133 — Établissements Ballande, NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie).
Bureaux en France : 15, place Pey-Berland, BORDEAUX.
Tél. : 72-39. — Télég. : Ballande-Bordeaux. — © : Bentley, Cogef Lugagne. — R.C. Bordeaux 2.426 B.
Capital. — Société anon., 12 millions de fr.
Objet. — Importation et exportation en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides et en Australie (Maison fondée en 1857).
Exp. — Café, coprah, nacres, bois de santal, coton, trocas, vanille, cacao, peaux, essence de niaouli, graines de coton, gomme de kaori, ambre, etc.
Imp. — Alimentation, vêtements, ménage, épicerie, mercerie, quincaillerie, matériaux de construction, articles de mines, outillage agricole, etc.
Comptoirs. — « Établissements Ballande » à Nouméa. — « Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides » à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides). — M. Pelletier, correspondant à Sydney.
Conseil. — MM. Gabriel Laroque, présid. ; Maurice Berge, Paul Guiraud, Abel Rougy, Pierre Ballande, Henri Loste, P. Jeannin, Henry Milliard, Albert Bonneaud.

AGENCE REUTER
23, rue de Verdun — Nouméa
Vente de fonds de commerce et d'industrie
(*JONC*, 31 juillet 1939)

Suivant acte sous seing privé, en date à Nouméa du quinze juillet mil neuf cent trente neuf — Enregistré à Nouméa le 25 juillet 1939 — folio 2 — numéro 223 — Monsieur Frédéric Garrido et les époux Maxime Garrido, industriel et propriétaires demeurant à la Vallée du Tir (Nouméa), ont vendu à la Société des Etablissements Ballande, société anonyme au capital de 12.900.000 de francs, ayant son

Siège social à Nouméa ; représentée par Monsieur Henry Milliard, directeur général et monsieur Roger Laroque, directeur, le fonds de commerce et d'industrie pour la fabrication et la vente des meubles que Monsieur Frédéric Garrido exploite au domicile des époux Maxime Garrido, au dit lieu et comprenant :

- 1°) — L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;
- 2°) — Tout le matériel en usage servant à son exploitation ;

3°) — Le droit à bail pour les époux Maxime Garrido du local servant à celle industrie.

Les oppositions s'il y a lieu au paiement du prix devront être faites dans les dix jours au plus tard qui suivront la seconde insertion et seront reçues à Nouméa, en l'Agence Reuter, 23, rue de Verdun ; domicile élu par les parties.

Pour première insertion

Nouméa le 25 juillet 1939

REUTER

AVIS DE DÉCÈS
(*La Petite Gironde*, 26 janvier 1942)

M^{me} Gabriel Laroque, M^{me} et le docteur Fulconis et leurs enfants, M. et M^{me} Roger Laroque et leur fils, M^{me} Roger Motelay et son fils, M. Bernard Laroque, M^{me} Henri Laroque et ses enfants, M^{me} de Béchade, M. Philippe Louit, M^{me} Marcel P. de Sonnevile, les familles A. Laroque, Brisson, H.-L. Milliard, G de Sonnevile, Jeandeu, Bahans [Ballande ?], Béraud-Sudreau, Mortier, de Sonnevile-Clavel, Bigourdan, Langlois, Fougnet ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Gabriel LAROQUE,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre de Léopold.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Le conseil d'administration la direction et le personnel des Établissements Ballande ont le regret de vous faire part du décès de leur président, M. Gabriel LAROQUE, chevalier de la Légion d'honneur, survenu à Bordeaux, le 21 janvier 1942.

P.F.G., 3, pl. Pey-Berland. T. 30.12

AEC 1951/1180 — Établissements Ballande, NOUMÉA (Nlle-Calédonie).

Bureaux en France : 15, place Pey-Berland, BORDEAUX.

Capital. — Société anon., 60 millions de fr. en 60.000 actions de 1.000 fr.

Objet. — Importation et exportation en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides et en Australie (Maison fondée en 1857).

Exp. — Café, coprah, nacres, bois de santal, trocas, cacao, peaux, essence de niaouli, gomme de kaori, ambre, etc.

Imp. — Alimentation, vêtements, ménage, épicerie, mercerie, quincaillerie, matériaux de construction, articles de mines, outillage agricole, etc.

Comptoirs. — Établissements Ballande à Nouméa. — Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides). — M. Pelletier, correspondant à Sydney.

Conseil. — MM. André Ballande, présid.-direct. gén. ; Henri Ballande, vice-présid., Maurice Berge, G. Bouillier ⁴, M. Chalès, E. Denis, L. Delalande, Éd. Poilay ⁵, R. Serceau, P. Jeannin, R. Laroque, Henry Loste, admin.

⁴ Probablement Jean-Baptiste-Victor-Émile-Georges Bouillier, fils de Victor Bouillier, ancien directeur de la succursale de la Banque de l'Indochine à Nouméa (1888-1920) Voir [encadré](#). Marié à Marie-Madeleine Cartegnie. Dont deux jumeaux. Contrôleur général de la Banque de l'Indochine.

⁵ Edwin Poilay (1891-1970) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine (1927), puis directeur général (1931) et président (1955) de la Banque de l'Afrique occidentale. Voir [encadré](#). Ancien administrateur de Calédonie et de Calédonickel (groupe Ballande).

France-Outremer, mai 1951 :

MAIS il eut été dommage de s'arrêter en aussi bonne route, on alla donc encore plus loin. Découverte en 1774 par l'Anglais Cook, mais non occupée, la Nouvelle-Calédonie ne percevra les premiers effets de la colonisation qu'à l'arrivée en 1853 du contre-amiral Febvrier-Despointes, qui en prend possession au nom de la France.

Vers la même époque existe sur la place de Bordeaux une boutique de drapiers appartenant à M. Ballande dont les affaires sont prospères. Une seule ombre au tableau, le fils de la maison *Armand Louis*, auquel son père rêvait de léguer sa charge, ne rêve que de voyage !

On finit par céder à ses instances et, muni d'un pécule relativement important pour l'époque, *Louis Ballande* s'embarque pour le Chili, à peine âgé de vingt ans. Il travaille quelques années au service d'une maison française de Valparaiso, puis, ayant considérablement alourdi son magot, rentre dans sa ville natale, décidé à armer pour son propre compte. C'est vers cette époque que, après avoir commercé avec la côte américaine du Pacifique, il décide, alerté par le retentissement de l'occupation française en Nouvelle-Calédonie, d'explorer cet archipel dont les côtes découpées offrent une multiplicité de ports naturels. Un navire part, qui va planter à côté du drapeau bleu, blanc, rouge, la bannière du commerce bordelais qui peut se vanter d'avoir montré aux Calédoniens, à la fois les premiers lacets de souliers et les premières voitures qu'ils n'aient jamais vus... Car s'il est une compétence universelle, c'est bien celle de la Maison Ballande en Nouvelle-Calédonie. Elle s'intéresse immédiatement à tout, et en premier lieu aux mines de nickel. Elle est l'instigatrice principale de la création des Hauts-Fourneaux de Nouméa, en 1904, qui permettent d'exporter désormais le métal dépouillé de toutes les scories, réalisant ainsi l'allégement du fret inutile. Elle contribue également à la constitution des usines d'affinage de nickel de la Nèthe et se place à l'origine de l'extraction du coke dans ses mines de la « Tontouta ». Étendant sans cesse le domaine de son activité, elle installe « les Forges et Chantiers de l'Océanie » destinés aux constructions navales et une société d'exploitation forestière « La Kaori ». Elle va même jusqu'à importer 2.778 têtes de bétail de race limousine... Inutile de préciser, bien entendu, que le tout est couronné par un service intense de cabotage assuré par des vaisseaux battant pavillon Ballande et par là même rappelant la présence de Bordeaux.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Monde des affaires*, SEDE, Paris, 1952)

LA principale affaire commerciale de l'île fut fondée en 1857, par un Bordelais, M. Ballande, qui a joué un rôle de premier plan dans la vie économique de la Nouvelle-Calédonie.

- Les Établissements Ballande, qui ont encore actuellement leur siège social à Bordeaux, 15, place Pey-Berland, assurent la plus grande partie du commerce d'import-export. Leur activité s'étend aux Nouvelles-Hébrides et en Australie. Elle porte sur tous les produits agricoles de l'île (café, coprah, nacres, bois de santal, coton, trocas, vanille, cacao, peaux de bœufs et de cerfs, essence de niaouli, gomme de kaori, ambre, etc.). Les Établissements importent en Nouvelle-Calédonie toutes sortes de marchandises, produits manufacturés, produits d'alimentation, matériaux de construction, articles de mines, outillage agricole, etc. Ils ont des intérêts dans la plupart des grosses affaires commerciales et agricoles de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides : Compagnie Cotonnière des Nouvelles-Hébrides, Comptoirs français des Nouvelles-

Hébrides, Société Française des Nouvelles-Hébrides, Société des îles du Pacifique, Le Chalandage, Le Kaori...

Le conseil d'administration des Établissements Ballande se compose actuellement de MM. Henry Milliard, président ; André Ballande et Henri Bonneaud, vice-présid. ; Pierre Ballande, Maurice Berge, G. Bouillier, Ph. Chalès, É. Denis, L. Delalande, P. Jeannin, E. Poilay et R. Serceau, administrateurs.

On retrouve un gendre de M. Ballande, M. Loste, dans le conseil d'administration du Nickel qui est, de loin, la plus grosse affaire de Nouvelle-Calédonie.
